



Commune
de
FAA'A



N° 793/2017

FAA'A, le 19 décembre 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
05 décembre 2017

Date d'Affichage :
08 décembre 2017

Date de séance :
19 décembre 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 35
PRESENTS : 19
PROCURATIONS : .. 08
VOTANTS : 27
POUR : 27
CONTRE : 00
ABSTENTION : 00

Objet : autorisant la participation financière de la Commune aux frais de fonctionnement du syndicat mixte en charge du Contrat de Ville de l'agglomération de Papeete

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux.

Le Président de séance



Oscar Manutahi TEMARU

Le mardi 19 décembre 2017 à 9h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Oscar Manutahi TEMARU, et ce conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française.

Étaient présents :

Nom – Prénom	Prés.	Abs.	Procuration
TEMARU Oscar	X		
MAKER Robert	X		
VANAA Emma	X		
TEMARU Tetuahau	X		
LAURENT Victoire	X		
CERAN-JERUSALEM Y André	X		
CHIN FOO Rosina	X		
TERIITEHAU Roberto	X		
ZIMA Laurence	X		
MAI Gérard			LAURENT V.
HATETE épouse TAHARAGI Linda	X		
APUARII Léon	X		
TEURU Germain		X	
LO Tai	X		
FARIUA Totoarii		X	
TEFAATAU-FIRUU épouse MATI Juliana			TAHARAGI L.
TEAUNA épouse POIA Clarisse	X		
TETUANUITEFARERII Josiane		X	
TETUAITEROI Georges			TERIITEHAU R.
NIVA Pauline	X		
TARAHU Laurent	X		
ARII épouse BARFF Maimiti	X		
RUA épouse BARFF Linda			VANAA Emma POIA C.
TEVAEARAI Yannick			
BROTHERSON Moetai	X		
PARAU Heia			NIVA P.
MAMATUI épouse GRAND-PITTMAN Tekakwitha	X		
TETAVAHU Célia			MAKER R.
MAAMAATUAIAHUTAPU Maurea		X	
BUTSCHER Levyn		X	
TEMAURI Jean			VANAA Elise
CROLAS-MAI épouse SACHET Isabelle		X	
VANAA Elise	X		
TARAHU épouse ATUAHIVA Teura		X	
MANUTAHU Teiva		X	

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 19, il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française, à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal, Robert MAKER ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

Madame Emma VANAA a ensuite exposé à l'assemblée que :

Depuis 2016, les frais de fonctionnement du syndicat mixte en charge du Contrat de Ville (personnel, charges générales, frais des élus, etc) sont assumés par le Pays (50%) et les communes membres (50%). Les contributions des communes membres sont donc calculées sur la base du coefficient de population prioritaire de chaque commune comme suit :

	Arue	Faa'a	Mahina	Moorea	Paea	Papara	Papeete	Pirae	Punaauia
Population prioritaire	2 974	11 332	5 092	7 493	5 321	3 507	11 066	4 947	7 913
Coefficient	4,99	19,00	8,54	12,56	8,92	5,88	18,55	8,29	13,27
Contribution 2015	644.083	2.454.186	1.102.781	1.622.769	1.152.376	759.516	2.396.578	1.071.378	1.713.729
Contribution 2016	1.187.261	4.523.889	2.032.796	2.991.308	2.124.216	1.400.042	4.417.698	1.974.910	3.158.977
Projection 2017	1.187.261	4.523.889	2.032.796	2.991.308	2.124.216	1.400.042	4.417.698	1.974.910	3.158.977

Pour mémoire, la commune de Faa'a a bénéficié de 25 MF de subventions de la part du CDV en 2015, de 35,7 MF en 2016 et de 27,7 MF en 2017. A ce titre, vous trouverez ci-annexée la liste des projets subventionnés sur Faa'a en 2017 et ci-après la répartition des crédits du CDV en 2017 :

PERIMETRE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
AGGLOMERATION	43 941 191	2 220 000	46 161 191
ARUE	12 082 814	6 616 921	18 699 735
FAAA	27 205 569	468 912	27 674 481
MAHINA	5 678 318	4 711 200	10 389 518
MOOREA- MAIAO	19 722 368	12 377 512	32 099 880
PAEA	11 620 806	0	11 620 806
PAPARA	5 138 487	9 699 010	14 837 497
PAPEETE	26 509 409	720 000	27 229 409
PIRAE	17 071 697	3 256 298	20 327 995
PUNAAUIA	45 843 530	20 000 768	65 844 298
TOTAL GENERAL	214 814 189	60 070 621	274 884 810

Compte tenu des nombreuses subventions déjà octroyées à Faa'a et des projets qui doivent encore être financés par le CDV, la commission DESC du 22 novembre 2017 propose de financer le syndicat mixte conformément au mode de calcul prédéfini et au plan de financement ci-après :

Financiers	Montant	Taux de cotisation
Commune de Faa'a	4 523 889 F	9,5 %
Autres communes	19 287 207 F	40,5 %
Pays	23 811 096 F	50 %
TOTAL	47 622 192 F	100 %

C'est l'objet du projet de délibération ci-après.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu, l'exposé de Madame Emma VANAA :

- Vu la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française et la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu la loi n°71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée relative à la création et à l'organisation dans le territoire de la Polynésie française promulguée par arrêté n°31/AA du 6 janvier 1972 ;
- Vu l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;

- Vu** le décret n°2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** l'arrêté n°173/AA du 30 janvier 1965 instituant deux communes ayant respectivement pour chef-lieu PIRAE et FAA'A et étendant à ces communes toutes les dispositions applicables à celles de PAPEETE et d'UTUROA conformément à l'article 58 du décret n°57-812 du 22 juillet 1957 ;
- Vu** la délibération n°503/2015 du 23 juin 2015 autorisant le Maire à signer le Contrat de Ville 2015-2020 de l'agglomération de Papeete ;
- Vu** la délibération n°699/2017 du 28 février 2017 autorisant la participation financière de la Commune aux frais de fonctionnement du syndicat mixte en charge du contrat de ville de l'agglomération de Papeete ;
- Vu** la délibération n°667/2016 du 13 décembre 2016 adoptant le budget principal de la Commune au titre de l'exercice 2017 modifié par délibérations n°684/2017 du 28 février 2017, n°707/2017 du 2 mai 2017, n°754/2017 du 22 août 2017, n°771/2017 du 17 octobre 2017 et n°780/2017 du 19 décembre 2017 ;
- Vu** la délibération n°703/2017 approuvant les compte administratif et compte de gestion arrêtés en concordance au titre de l'exercice 2016 du budget principal ;
- Vu** le courrier du syndicat mixte en date du 22 septembre 2017 ;
- Vu** le rapport de présentation ainsi que les décisions prises la commission du développement éducatif, social et culturel du 22 novembre 2017 ;

Dans sa séance du 19 décembre 2017 ;

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

- Article 1^{er}** : Est autorisée la participation financière de la Commune aux frais de fonctionnement du syndicat mixte en charge du Contrat de Ville pour un montant de quatre millions cinq cent vingt trois mille huit cent quatre vingt neuf francs (4 523 889 F CFP) au titre de l'année 2017.
- Article 2** : Le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer tout document nécessaire à la parfaite exécution de cette opération.
- Article 3** : La dépense y afférente sera prise en charge par le budget principal, exercice 2017, section de fonctionnement, nature 6554.
- Article 4** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat, et est prise pour servir et valoir ce que de droit.

Fait et délibéré à FAA'A, le 19 décembre 2017

Le Président de séance,



Oscar Manutahi TEMARU



Le Maire de la Commune de Faa'a atteste, sous sa responsabilité, que le présent acte a été transmis au Haut commissaire de la République en Polynésie française le **28 DEC. 2017** et affiché le **28 DEC. 2017**

